

Image not found or type unknown



Ma fille a t elle été imprudente????

Par **coco55170**, le **07/10/2009** à **13:08**

Bonjour,rnrnMa fille de 15 ans s'est fait mordre au ventre par le chien de sa copine.rnrnMa fille s'est rendue chez sa copine un après midi, celle ci lui dit que son chien est gentil, en voyant que ma fille hésitait.rnrnA peine entrées dans la maison, le chien s'est mis à tourner autour de ma fille la sentir et l'a mordue .rnrnL'assurance adverse estime que la responsabilité de ma fille est engagée pour imprudence a 50/50.rnMa fille n'est pas entrée d'elle meme dans la maison, elle y a été invitée et été accompagnée par deux copines.rnA aucun moment elle n'est restée seule avec le chien, ne l'a pas caresser ni provoquer, vu qu'elle a peur des gros chiens.rnrnDepuis ce jour elle a encore plus peur des chiens, ne veut plus aller à la piscine, car elle est très complexée par ses cicatrices.rnrnJe ne comprends pas à quel niveau elle a pu etre imprudente.rnrnMerci de m'éclairerrnrncoco

Par **cloclo7**, le **07/10/2009** à **23:26**

La faute de la victime en matière de responsabilité du fait d'un animal doit avoir les caractéristiques de la force majeure (irrésistible, imprévisible et extérieur), et il appartient à l'assureur de démontrer l'existence d'une telle faute ...rnrnje pense que vous devez contester la position de l'assureur, qui est inacceptable ...

Par **coco55170**, le **09/10/2009** à **13:06**

bonjour et merci.rnrnJ'ai contesté la décision de l'assurance, je refais un dossier et retourne ce soir chez le docteur pour refaire un certificat médical.rnrnBonne après midirnrncoco